

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatorze mars à dix-huit heures quinze, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Claude Blanc, Maire de la Commune.

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Claude BLANC, Christian ZEDET, Marc ERETEO, Franck OLIVIER, Michel LEVET, Mesdames Michèle GUYETAND, Marie AMMIRATI, Annie POMPARAT, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Messieurs Jacques DON, Henri NICOLAS, Thierry PAÏS, Antonin TRIET, Alain SASSO, et Mesdames Françoise CAMATTE, Stéphanie FRANCHI, Barbara DEFOIN, Mireille RAYBAUD, Delphine ROBIN, Claudette GALLET et Jocelyne PORCARA.

POUVOIRS : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE (Pouvoir à Madame Marie AMMIRATI), Madame Lydia INI (Pouvoir à Monsieur Thierry PAÏS), Madame Claudette GALLET (Pouvoir à Madame Jocelyne PORCARA pour la délibération n° 8).

ABSENTS : Madame Michèle GUYETAND (Absente à la délibération n°1), Monsieur Antonin TRIET (Absent à la délibération n°1), Monsieur Alain SASSO (Absent à la délibération n°1), Monsieur Jacques DON (absent à la délibération n°1), Madame Solange VANLEDE, Monsieur Christophe CORLAY, Madame Valérie MONTI et Monsieur Bastien FONCEL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian ZEDET.

Monsieur Christian ZEDET procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2018.

Marc ERETEO signale qu'il y a une erreur dans le prénom de Mlle Pereira dans les questions diverses. En effet, son prénom est Julia et non Julie.

Monsieur Thierry PAÏS indique qu'il convient de lire en page 9 l'offre de prestations et non de subventions.

Après la prise en compte de ces remarques, le compte-rendu du 22 janvier est adopté à l'unanimité.

1 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

- Décisions du Maire n°01/2018 et n° 02/2018– Contentieux d'urbanisme – Recours à Maître Christophe Fiorentino, avocat.

DELIBERATION n° 1 : Examen et vote du compte de gestion 2017 du budget principal.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel LEVET.

Il convient d'examiner le compte de gestion de la commune pour l'année 2017, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Banlieue.

Le compte de gestion exécuté par la Trésorerie Principale suit, jour après jour, l'état de la comptabilité de la Collectivité, reprenant ainsi le résultat du Compte Administratif. Il confirme ainsi l'exactitude de la comptabilité communale.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	1 070 361,09 €	3 302 708,12 €	4 373 069,21 €
Réductions de titres	655,78 €	95 753,33 €	96 409,11 €
Recettes nettes	1 069 705,31 €	3 206 954,79 €	4 276 660,10 €
Mandats émis	1 210 980,03 €	2 953 722,38 €	4 164 702,41 €
Annulations de mandats	3 113,00 €	50 100,41 €	53 213,41 €
Dépenses nettes	1 207 867,93 €	2 903 621,97 €	4 111 489,90 €
Résultat de l'exercice 2017	- 138 162,62 €	303 332,82 €	165 170,20 €
Résultat reporté 2016	15 584,83 €	22 361,94 €	37 946,77 €
Résultat de clôture 2017	- 122 577,79 €	325 694,76 €	203 116,97 €

Au terme de cet exposé, Michel Levet demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du budget principal.

Thierry PAÏS : Comment expliquez-vous le déficit d'investissement ?

Claude BLANC : Cela résulte de l'écart entre la réalisation des dépenses et l'encaissement des subventions qui se produit toujours plus tard.

Thierry PAÏS : En 2015, on avait un excédent.

Claude BLANC : Ce décalage fait que certaines années on a plus de recettes. Il rappelle en réponse à Thierry PAÏS, le mécanisme de report/affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

Thierry PAÏS : A quoi correspondent les mandats et titres annulés ?

Claude BLANC : Toute écriture sur laquelle on revient figure dans les annulations.

Thierry PAÏS demande si nous pouvons examiner le détail.

Claude BLANC : Il s'agit du compte du comptable. Le détail des dépenses et recettes sera examiné dans le Compte Administratif.

Michel LEVET précise qu'un rappel ministériel a été fait : le compte de gestion doit être voté avant le CA et non après.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 17 voix POUR et 2 voix CONTRE (Monsieur Thierry PAÏS et Madame Lydia INI) :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2017 du budget principal.

DELIBERATION n° 2 : Examen et vote du Compte Administratif 2017 du budget principal.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel LEVET.

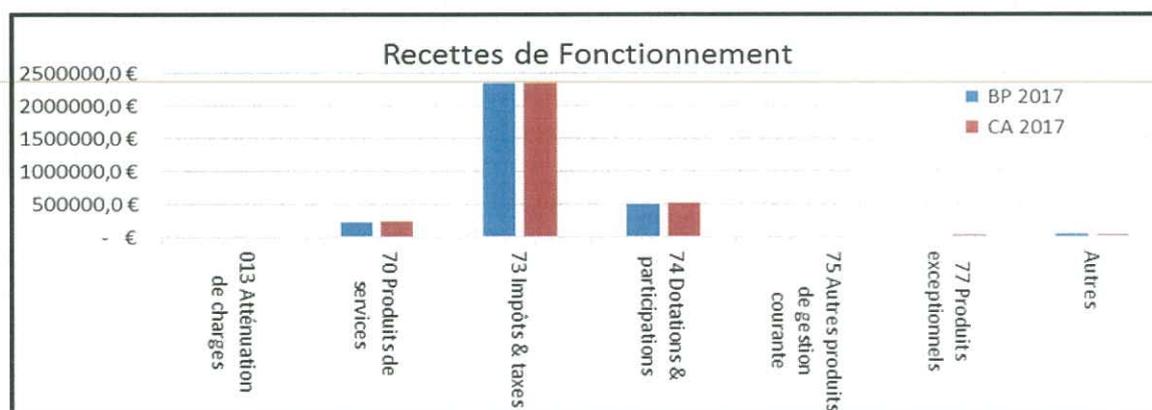
Arrivée de Michèle GUYETAND, Antonin TRIET, Jacques DON et Alain SASSO.

Il convient d'examiner le Compte Administratif de la commune pour l'année 2017.

Michel LEVET présente la note annexée au rapport (art. 107 de la Loi NOTRe) et commente les tableaux ci-dessous projetés en séance.

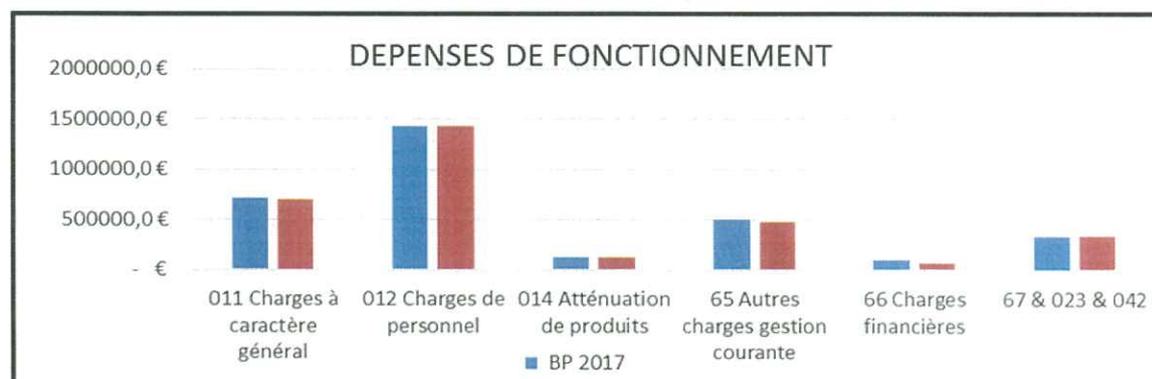
Recettes de fonctionnement

Chapitre/Libellé	BP 2017	CA 2017	Var (%)
013 Atténuation de charges	5 517 €	14 095 €	255%
70 Produits de services	226 926 €	246 226 €	109%
73 Impôts & taxes	2 354 172 €	2 342 002 €	99%
74 Dotations & participations	507 378 €	510 097 €	101%
75 Autres produits de gestion courante	20 000 €	21 987 €	110%
77 Produits exceptionnels	11 000 €	34 443 €	313%
78 Reprises sur amortissements & provisions	36 303 €	36 303 €	100%
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	3 161 297 €	3 205 153 €	101%



Dépenses de fonctionnement

Chapitre/Libellé	BP 2017	CA 2017	Var (%)
011 Charges à caractère général	709 532 €	703 617 €	99%
012 Charges de personnel	1 430 000 €	1 429 778 €	100%
014 Atténuation de produits	125 236 €	125 053 €	100%
65 Autres charges gestion courante	505 391 €	480 764 €	95%
66 Charges financières	98 000 €	72 561 €	74%
67 Charges exceptionnelles	3 000 €	2 768 €	92%
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	2 871 158 €	2 814 541 €	98%



DEPENSES REELLES : 2 814 541 €

RECETTES REELLES : 3 205 153 €

Charges de personnel 1 429 778 €
Autres charges de gestion 608 585 €
Charges à caractère général 703 617 €
Charges financières : 72 561 €

Impôts et taxes 2 342 002 €
Dotations et subventions 510 097 €
Autres recettes gestion : 353 054 €

L'exercice 2017 dégage un **excédent de clôture de 325 694 €** qui seront affectés en tout ou partie au financement des opérations d'investissement qui seront réalisées en 2018.

Michel LEVET : De nouvelles économies ont été réalisées suite au changement de fournisseur d'énergie.

Claude BLANC : En effet, cela a été conjugué avec les économies réalisées avec l'extinction des éclairages publics.

Thierry PAÏS : On en a déjà parlé, dans le village ce n'est pas opportun.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

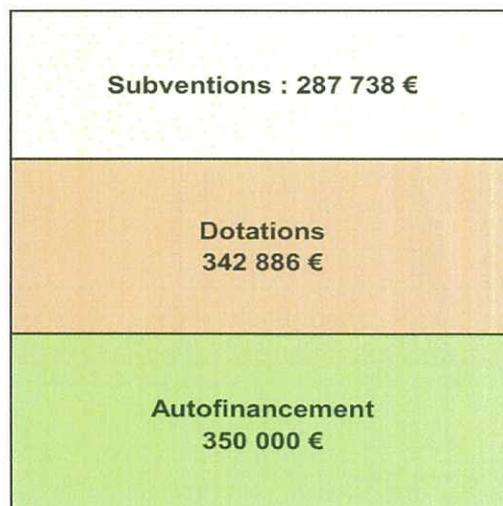
Chapitre	Libelle/Article	BP 2017	CA 2017	RAR 2017
CHP 13	Subventions	829 553 €	287 738 €	213 100 €
CHP 16	Emprunts & Dettes assimilées	405 000 €	0 €	0 €
CHP 10	Dotations ; Fonds ; Réserves (hors 1068)	307 333 €	342 886 €	0 €
CHP 1068	Dotations ; Fonds ; Réserves (1068)	350 000 €	350 000 €	0 €
CHP 23	Immobilisations encours	4 000 €	0 €	0 €
CHP 024	Produits des cessions	7 700 €	0 €	0 €
	TOTAL RECETTES REELLES	1 903 586 €	980 624 €	213 100 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libelle/Article	BP 2017	CA 2017	RAR 2017
CHP 20	Immobilisations Incorporelles	82 933 €	19 962 €	12 984 €
CHP 204	Subventions d'Equipements	2 725 €	2 722 €	0 €
CHP 21	Immobilisations Corporelles	579 469 €	286 153 €	106 915 €
CHP 23	Immobilisations Encours	1 130 789 €	483 774 €	243 814 €
CHP 10	Dotations ; Fonds Divers ; Réserves	85 008 €	85 008 €	
CHP 13	Subventions d'investissement	10 296 €	0 €	10 296 €
CHP 16	Emprunts & Dettes assimilées	340 450 €	328 446 €	
	Sous-Total Dépenses Equipement	1 795 917 €	792 612 €	363 713 €
	Sous-Total Dépenses Financières	435 754 €	413 454 €	10 296 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 231 671 €	1 206 066 €	374 009 €

**DEPENSES REELLES
D'INVESTISSEMENT**
1 206 066 €

**RECETTES REELLES
D'INVESTISSEMENT**
980 624 €



Principaux équipements réalisés

Mobilier, matériels, véhicule	57 900 €
Entretien bâtiments & équipements publics	116 500 €
Acquisitions foncières	93 800 €
Voirie, eaux pluviales, trottoirs	173 000 €
Aménagement village	292 700 €
Sécurité	44 200 €
Etudes	13 600 €

La section dégage un déficit de clôture de **122 578 €** (hors RAR) qui sera repris en 2018.

Thierry PAÏS : L'écart sur les subventions correspond à quoi ?

Claude BLANC : Les recettes encaissées dépendent des dépenses réalisées. Le budget prévoit les équipements et les financements qui les équilibrent. Sur le terrain, des dossiers sont longs à voir le jour.

Thierry PAÏS : Mais faut-il redemander les subventions ?

Claude BLANC : Non, les subventions sont accordées et restent valables.

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil puisse délibérer sous la présidence de Monsieur Michel Levet qui propose au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	1 070 361,09 €	3 302 708,12 €	4 373 069,21 €
Réductions de titres	655,78 €	95 753,33 €	96 409,11 €
Recettes nettes	1 069 705,31 €	3 206 954,79 €	4 276 660,10 €
Mandats émis	1 210 980,03 €	2 953 722,38 €	4 164 702,41 €
Annulations de mandats	3 113,00 €	50 100,41 €	53 213,41 €
Dépenses nettes	1 207 867,93 €	2 903 621,97 €	4 111 489,90 €
Résultat de l'exercice 2017	- 138 162,62 €	303 332,82 €	165 170,20 €
Résultat reporté 2016	15 584,83 €	22 361,94 €	37 946,77 €
Résultat de clôture 2017	- 122 577,79 €	325 694,76 €	203 116,97 €

Le Compte Administratif joint en annexe fait ressortir :

1/ Pour l'exercice 2017 :

- Un excédent de fonctionnement de : 303 332,82 €
- Un déficit d'investissement de : - 138 162,62 €
- Soit un excédent cumulé de : 165 170,20 €

2/ Pour le résultat de clôture 2017 :

- Un excédent de fonctionnement de : 325 694.76 €
- Un déficit d'investissement de : - 122 577.79 €
- Soit un excédent cumulé de : 203 116.97 €

Le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 20 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. Thierry PAÏS et Mme Lydia INI) :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2017 tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

DELIBERATION n° 3 : Examen et vote du compte de gestion 2017 du budget annexe cimetièrè.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel LEVET.

Il convient d'examiner le compte de gestion du budget annexe cimetièrè pour l'année 2017, établi par Monsieur le Trésorier Principal de Grasse Banlieue.

Le compte de gestion exécuté par la Trésorerie Principale suit, jour après jour, l'état de la comptabilité de la Collectivité, reprenant ainsi le résultat du Compte Administratif. Il confirme ainsi l'exactitude de la comptabilité communale.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	10 805,75 €	- €	10 805,75 €
Réductions de titres	- €	- €	- €
Recettes nettes	- €	- €	- €
Mandats émis	- €	- €	- €
Annulations de mandats	- €	- €	- €
Dépenses nettes	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice 2017	10 805,75 €	- €	10 805,75 €
Résultat reporté 2016	2 600,00 €	1 000,00 €	3 600,00 €
Résultat de clôture 2017	13 405,75 €	1 000,00 €	14 405,75 €

Au terme de cet exposé, Michel Levet demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe cimetièrè.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2017 du budget annexe cimetièrè.

DELIBERATION n° 4 : Examen et vote du Compte Administratif 2017 du budget annexe cimetièrè.

RAPPORTEUR : Monsieur Michel LEVET.

Il convient d'examiner le Compte Administratif du budget annexe cimetièrè pour l'année 2017.

Les résultats budgétaires sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Titres de recettes émis	10 805.75 €	- €	10 805.75 €
Réductions de titres	- €	- €	- €
Recettes nettes	- €	- €	- €
Mandats émis	- €	- €	- €
Annulations de mandats	- €	- €	- €
Dépenses nettes	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice 2017	10 805.75 €	- €	10 805.75 €
Résultat reporté 2016	2 600.00 €	1 000.00 €	3 600.00 €
Résultat de clôture 2017	13 405.75 €	1 000.00 €	14 405.75 €

Le Compte Administratif joint en annexe fait ressortir :

1/ Pour l'exercice 2017 :

- Un résultat de fonctionnement de : 0 €
- Un résultat d'investissement de : 10 805.75 €
- Soit un résultat cumulé de : 10 805.75 €

2/ Pour le résultat de clôture 2017 :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 000.00 €
- Un excédent d'investissement de : 13 405.75 €
- Soit un excédent cumulé de : 14 405.75 €

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil puisse délibérer sous la présidence de Monsieur Michel Levet qui propose au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe cimetièrè.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'ADOPTER le Compte Administratif 2017 du budget annexe cimetièrè.

DELIBERATION n° 5 : Demande d'attribution de la dotation cantonale d'aménagement 2018.

RAPPORTEUR : Monsieur Franck OLIVIER.

Le Département affecte chaque année, sous forme d'une dotation, une enveloppe de crédits aux cantons dans lesquels se trouvent des communes rurales, à charge pour chaque conseiller départemental d'en proposer la répartition.

L'enveloppe votée pour le canton de Grasse 1 est identique à l'attribution de 2017, ainsi que la méthode de répartition, soit un montant identique pour chaque commune de **46 458 €**.

L'engagement des subventions doit intervenir dans l'année du vote de la dotation cantonale sous peine d'annulation, sans possibilité de report sur l'exercice suivant.

La subvention départementale est votée après réception des propositions du conseiller départemental du canton et des dossiers correspondants.

Il est proposé de solliciter cette dotation pour la réalisation du programme de voirie suivant :

CHEMIN	ESTIMATION HT	TVA	ESTIMATION TTC
Réfection du Chemin des Genêts en enrobé noir - 220 ml	20 609 €	4 122 €	24 731 €
Réfection du Chemin de Prémorel en enrobé noir - 600 ml	56 650 €	11 330 €	67 980 €
Réfection du Chemin des Coulalets en enrobé noir - 200 ml	16 045 €	3 209 €	19 254 €
Réfection du Chemin des Courbons en enrobé noir	22 010 €	4 402 €	26 412 €
Réfection du Chemin de la Combe de Gari en enrobé noir - 300 ml - et création drain pour eaux pluviales	27 918 €	5 584 €	33 501 €
TOTAL	143 232 €	28 647 €	171 878 €

Le plan de financement serait le suivant :

Conseil Départemental 06		46 458 €
Commune	Préfinancement FCTVA	28 195 €
	Fonds propres	97 225 €
TOTAL TTC		171 878 €

Claude BLANC : Jérôme Viaud a confirmé l'enveloppe globale et la répartition. Il va demander à toutes les communes si elles envisagent de solliciter la totalité de leur enveloppe. Dans le cas contraire, une nouvelle répartition sera proposée et une délibération devra être prise à nouveau.

Thierry PAÏS : Au niveau du financement de la TVA, il y a inscrit dans le 1^{er} tableau la somme de 28 647 € alors que dans le plan de financement il est noté 28 195 €.

Claude BLANC : C'est normal car on ne récupère pas 100 % de la TVA, le FCTVA ne nous permet pas de récupérer la totalité de celle-ci.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes l'attribution de la dotation cantonale en vue de la réalisation du programme de voirie désigné ci-dessus.
- **D'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de cette programmation.

DELIBERATION n° 6 : Demande de subvention au Conseil départemental au titre de la dotation amendes de police 2018.

RAPPORTEUR : Monsieur Franck OLIVIER.

En application de l'article R 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la répartition du produit des amendes de police revenant aux groupements de moins de 10 000 habitants ainsi qu'aux communes de moins de 10 000 habitants est faite par le conseil départemental qui arrête la liste des

bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser.

L'article R 2334-12 du CGCT définit les opérations éligibles en matière de transports en commun et de circulation routière.

Il est tout d'abord proposé de solliciter ce financement pour des travaux et aménagements en vue d'améliorer la sécurité des piétons :

- la réfection des trottoirs de la Rue de l'Egalité s'élevant à 17 017.25 € HT, soit 20 420.70 € TTC
- l'achat de 2 barrières de protection anti-bélier, en vue de leur utilisation lors de l'organisation des marchés hebdomadaires et de toute manifestation sur la voie publique, avec rack de rangement et personnalisation des blocs par gravure laser, s'élevant à 7 180.00 € HT, soit 8 616.00 € TTC.

Soit un montant total d'opération de 24 197.25 € HT et 29 036.70 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

Conseil départemental Amendes police : 30 % du HT Sur la réfection des trottoirs de la Rue de l'Egalité et l'acquisition de 2 barrières de protection anti-bélier		7 259,00 €
Commune	Préfinancement FCTVA + fonds propres	21 777,70 €
Total TTC		29 036,70 €

Françoise CAMATTE n'est pas d'accord sur le mode de réfection des trottoirs.

Franck OLIVIER justifie le choix du revêtement par le coût.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme Françoise CAMATTE) :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus.
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil départemental l'attribution du produit des amendes de police 2018 à hauteur de **7 259 €** pour les travaux et acquisitions mentionnés ci-dessus.

DELIBERATION n° 7 : Convention de prestations de services avec le SIVU de la Haute Siagne relatif au dispositif brigade verte.

RAPPORTEUR : Madame Annie POMPARAT

Par délibération du 05 avril 2017, le conseil syndical du SIVU de la Haute Siagne a approuvé la convention de prestations de services relative à la mise à disposition du personnel de la brigade verte au bénéfice de ses communes membres.

Dans la vallée de la Siagne, l'intervention de ces agents, relève du SIVU, sans contribution financière supplémentaire des communes. La mise à disposition concerne donc des travaux hors périmètre du SIVU, que la commune pourrait souhaiter confier à ces agents.

Ces travaux consistent en bûcheronnage et débroussaillage.

Les prestations effectuées seront facturées à la commune suivant un forfait journalier de 100 € par agent et 50 € pour l'amortissement du matériel et le carburant.

Afin de permettre si nécessaire le recours à ce dispositif, il est proposé d'adopter cette convention annexée au présent rapport et d'autoriser le maire à la signer avec le président du SIIVU.

Thierry PAÏS : Ces agents ne font pas 35 h ?

Annie POMPARAT : Non. Ils ont d'autres travaux à faire de façon obligatoire, notamment par Enedis.

Thierry PAÏS : Tout est compris dans les 100 € ?

Annie POMPARAT : Oui, Tout est compris dans les 100 € et 50 € pour le matériel.

Thierry PAÏS : Et quand ils coupent le bois ?

Annie POMPARAT : Cela dépend des cas de figure, les agents ont coupé, par exemple, du bois sur la piste de Bergeris et celui-ci était à disposition des personnes qui souhaitaient en avoir. Néanmoins, les agents ne le tronçonnent pas en petites bûches pour le mettre dans le poêle, Ce sont des morceaux d'environ un mètre de long.

Françoise CAMATTE : Le côté Var est nettoyé mais pas le côté Alpes-Maritimes.

Annie POMPARAT : La brigade verte s'attache à nettoyer particulièrement les lieux où le public s'installe, et à supprimer toutes traces de feux...

La réfection du Pont des Gabres est à l'étude par le Maire de Montauroux qui a reconnu l'intérêt de l'opération. Si des endroits doivent être nettoyés ou des chemins dégagés, il faut nous le signaler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la convention relative au dispositif de brigade verte du SIIVU de la Haute Siagne ci-annexée.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels renouvellements.

DELIBERATION n° 8 : Débat d'orientations budgétaires – Année 2018.

Départ de Mme Claudette GALLET qui a donné pouvoir à Madame Jocelyne PORCARA.

RAPPORTEUR : Monsieur Claude BLANC.

Claude BLANC présente aux Conseillers municipaux le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 :

Les objectifs du DOB

- ✓ Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- ✓ Informer sur la situation financière

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport doit être transmis en Préfecture et publié, et communiqué au président de l'EPCI dont la commune est membre.

Le débat est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

DOB 2018 – informations macroéconomiques

Contexte économique : une reprise économique qui devrait se confirmer en 2018

Bilan 2017 : une croissance à son plus haut niveau depuis 7 ans avec une reprise des investissements, des activités manufacturières et des échanges commerciaux :

Monde : +3.2 % Europe : + 2.2 % France : + 1.7 %

- En France, le faible niveau de crédits, la légère reprise de la consommation des ménages et l'amélioration des performances du commerce extérieur ont soutenu l'économie
- Prix à la consommation : +1.2 % (0.6 % en 2016) – hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et des services de santé
- La France est dans la moyenne de la zone euro

Perspectives 2018 : une croissance largement partagée :

Monde : +3.7 % Europe : + 2.3 % France : + 1.8 %
Mais risque de retour à l'inflation avec tension sur les prix et sur les coûts avec une remontée envisageable des taux d'intérêt

- En France, la demande devrait être soutenue par un environnement mondial porteur et une demande intérieure dynamique
- Le chômage diminuerait à un taux de l'ordre de 9.4 %

DOB 2018 – Impact de la LF 2018 sur les budgets locaux

Poursuite de l'objectif de réduction des déficits publics

- La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018-2022 fixe de nouveaux objectifs très restrictifs de niveau de dépenses, de recettes et d'endettement pour le secteur public. Le gouvernement traduit l'engagement d'abaisser le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB.
- Depuis 2014, les collectivités territoriales sont associées à l'effort de redressement des finances publiques (-9.4Mds €), principalement via une baisse de leur dotation globale de fonctionnement.

Elles sont appelées à continuer à contribuer à cet effort (-13.0Mds €) d'ici à 2022.

- Principales mesures impactant le bloc communal en 2018 :
 - Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables d'ici 3 ans
 - Dotations de fonctionnement :
 - gel de la DGF mais diminution des autres dotations
 - gel du FPIC mais hausse du plafonnement des prélèvements
 - Dotations d'investissement :
 - DETR maintenue et bonifiée par une partie de l'ancienne réserve parlementaire
 - DSIL pérennisée

DOB 2018 – Résultats budgétaires 2017

L'exercice 2017 affiche les résultats prévisionnels suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

✓ Excédent de clôture de 325 695 €

→ Résultat à inscrire au budget 2018 : report en fonctionnement et/ou affectation à l'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Déficit de 122 579 €

✓ Restes à réaliser dépenses : 374 009 €

✓ Restes à réaliser recettes : 213 100 €

→ Résultats à inscrire au budget 2018 : report en investissement

DOB 2018 – Etat de la dette

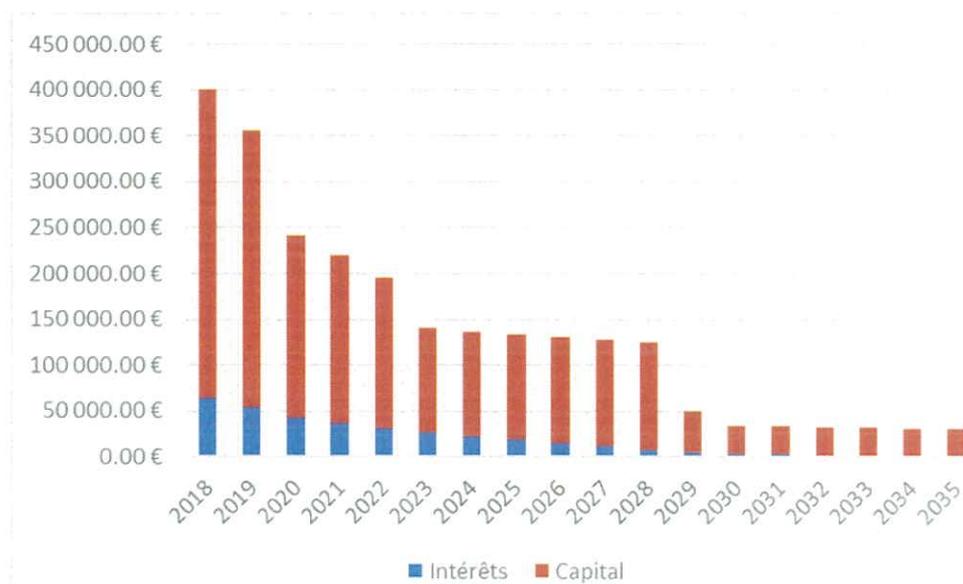
✓ Encours au 01-01-2018 : 2 103 014€ soit 524 €/habitant
(moyenne de la strate France métropolitaine au 31-12-2016 = 769 €)

✓ Montant prévisionnel de l'annuité : 401 100 € soit 100 €/habitant
(moyenne de la strate en 2016 = 109€)

- Intérêts (fonctionnement) : 64 700 €
- Capital (investissement) : 336 400 €

✓ Taux moyen : 3.07 % et 90 % de l'encours en taux fixe

✓ Profil d'extinction : flux de remboursement



DOB 2018 – Recettes de fonctionnement

- ✓ "Stabilisation" de l'enveloppe de DGF après 3 baisses consécutives pour contribution au redressement des comptes publics :
 - Montant estimé de la dotation forfaitaire : 188 000 € (200 K€ en 2017, 239 K€ en 2016, 302 K€ en 2015, 361 K€ en 2014 et 381 K€ en 2013)
- ✓ Recettes fiscales
 - A compter de 2018, dégrèvement progressif sur 3 ans de TH pour 80 % des foyers sous conditions de ressources
Le principe du dégrèvement permet aux communes et à leurs groupements de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017.
 - Bases imposées 2017 légèrement supérieures aux bases notifiées, donc produits légèrement supérieurs aux prévisions
 - A compter de 2018, mise à jour automatique des valeurs locatives des locaux en fonction du dernier taux d'inflation constaté : 1.24 %
A taux constants, évolution estimée des produits à + 22 K€ (sur prévisions 2017)
 - La capacité d'autofinancement nécessaire pour l'investissement va être contrainte du fait notamment des baisses successives de recettes ; une augmentation des taux de taxes est à envisager en 2018 pour régénérer des fonds propres
 - Pour rappel, les taux d'impôts communaux n'ont pas évolué depuis 12 ans.
- ✓ Prélèvement sur recettes fiscales au titre de l'exercice 2017 "pénalités" pour manque de logements sociaux , montant notifié à hauteur de 90 000 € (+3 K€) , sans majoration découlant d'un état de carence.
- ✓ Augmentation probable du FPIC (territoire CAPG contributeur) par rapport à 2017 (22 K€), non encore connue. Comme pour l'augmentation constatée en 2017, cette dernière sera répartie entre les communes membres selon le droit commun.
- ✓ Réforme des contrats aidés : diminution certaine des subventions (taux) voire disparition totale en fonction des publics retenus comme bénéficiaires.

DOB 2018 – Dépenses de fonctionnement

- ✓ Dépenses de personnel 2017 : réalisées à près de 100% des prévisions, elles ont représenté quasiment 51 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2018, maintien des orientations :
 - Maîtrise des effectifs tout en assurant la continuité du service public (remplacement d'agents en maladie/accident de travail sans remboursement systématique des rémunérations) et en se recentrant sur les missions principales
 - Augmentation de certains taux de contributions, mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, RIFSEEP, Glissement Vieillesse Technicité, Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) reconduite,
- ✓ Charges à caractère général : quasiment à l'identique de 2016 où elles avaient été réduites de façon significative
 - Objectif : poursuite de la maîtrise de ces dépenses
- ✓ Volonté de soutenir le tissu associatif local dynamique
- ✓ Volonté de réserver des crédits pour la réalisation de projets en faveur de la jeunesse et en lien avec le conseil municipal des jeunes
- ✓ Maintien du niveau des subventions versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles

DOB 2018 - Autofinancement

- ✓ Les efforts de limitation des dépenses et la recherche systématique de sources d'économie possible ont permis de maintenir le niveau des dépenses, et, en dépit de la diminution des dotations, et de l'augmentation du FPIC et du prélèvement SRU, le résultat 2017 demeure supérieur à l'objectif fixé.
 - la maîtrise des dépenses doit être poursuivie afin de limiter la perte de capacité d'autofinancement.
- ✓ Rappel de l'autofinancement 2017
 - Affectation R 2016 : 350 000€
 - Virement prévisionnel : 250 000€
 - Amortissement des immobilisations : 81 300 €
- ✓ Objectifs pour 2018
 - Affectation R 2017 : 300 000 €
 - Virement prévisionnel : 250 000 €
 - Amortissement des immobilisations : 90 300 €
- ✓ Financement disponible après remboursement du capital de la dette : 214 000 €

DOB 2018 – Recette d'investissement

- ✓ Les aides financières apportées par les partenaires traditionnels : Conseils Départemental et Régional, qui ont également obligation de contribuer au redressement des comptes publics, se raréfient. Elles sont toutefois systématiquement sollicitées, mais il convient d'être prudent quant aux montants inscrits au budget.
- ✓ Le Conseil Départemental a maintenu son enveloppe budgétaire et les modalités de répartition entre les communes de la CAPG ont été conservées. La dotation cantonale s'élèvera à 46 000 €.
- ✓ Le Conseil Régional a modifié son régime de subventions d'investissement aux communes (FRAT).
- ✓ Critères d'éligibilité à la DETR et au FSI, et modalités d'attribution identiques à celles appliquées antérieurement.
- ✓ Le produit attendu du FCTVA, proportionnel aux investissements réalisés en 2017, est ramené à 114 000 €.
- ✓ L'encaissement de TA a été de 108 000 € en 2017 ; les données prévisionnelles 2018 n'ont pas encore été communiquées par la DDTM, on retiendra pour l'instant le même niveau de prévision que l'an dernier soit 80 000 €.

DOB 2018 – Dépenses d'investissement

- ✓ Principales dépenses d'investissement à engager / réaliser en 2018 :
 - Frais d'étude pour la salle multi-activités
 - Travaux de voirie
 - Travaux de bâtiments : sécurité école (Vigipirate), climatisation restaurant scolaire, local artistes, toiture centre technique municipal
 - Réfection des installations du stade
 - Création d'équipements sportifs, de détente et de loisirs
 - Cheminement piétonnier école-centre (contrat PAS)
 - Eclairage public : audit
 - Frais d'étude pour l'extension du cimetière
 - Acquisition de matériel : informatique notamment pour l'école, technique
 - Travaux dans le cadre du Plan de Prévention contre le Risque Incendie (PPRIF)
 - Travaux de mise en accessibilité (PMR) de la voirie et des bâtiments publics
 - Acquisitions foncières : pour aménagement de la ZA
 - Effondrement des Veyans : sondages complémentaires et travaux de sécurisation du site

Orientations pluriannuelles d'investissement 2016-2020

Montants TTC	9 375 900 €	1 546 000 €	791 700 €	1 872 500 €	2 550 000 €	2 665 700 €	3 928 110 €	1 444 897 €	4 035 808 €
Montants HT - Taux global de subvention	7 813 250 €						50%		
Moyenne annuelle (2016 / 2020) ==>	1 875 180 €						785 622 €	288 979 €	807 162 €

CATEGORIES	TOTAL Codi TTC	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL SUBVENTIONS	FCTVA	Part Communale = autofinancement et emprunt
Total Acquisitions immobilier / foncier	748 700 €	374 900 €	93 800 €	180 000 €	100 000 €	0 €	150 250 €	29 691 €	568 759 €
Total Aménagement village	1 357 200 €	649 500 €	292 700 €	115 000 €	300 000 €	0 €	729 300 €	222 635 €	405 265 €
Total Bâtiments publics, patrimoine	440 700 €	129 200 €	116 500 €	95 000 €	50 000 €	50 000 €	40 145 €	72 292 €	328 263 €
Total Equipements nouveaux	4 800 000 €	4 300 €	0 €	875 000 €	1 610 000 €	2 360 700 €	2 407 000 €	787 392 €	1 605 608 €
Total Etudes	91 300 €	27 700 €	13 600 €	30 000 €	20 000 €	0 €	0 €	14 977 €	76 323 €
Total Matériels, mobiliers, véhicules	218 200 €	30 300 €	57 900 €	45 000 €	50 000 €	35 000 €	30 500 €	35 794 €	151 906 €
Total Sécurité - Accessibilité - PPRIF	422 700 €	14 000 €	44 200 €	324 500 €	20 000 €	20 000 €	172 915 €	69 340 €	213 360 €
Total VRD	1 197 100 €	316 100 €	173 000 €	208 000 €	350 000 €	150 000 €	348 000 €	196 372 €	652 728 €
Total ZA	100 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	16 404 €	33 596 €

DOB 2018 – AUTRES BUDGETS

- ✓ Le budget annexe du cimetière
 - Retracer les opérations relatives aux caveaux. Aucun caveau n'étant plus disponible à la vente, aucune opération budgétaire n'a été enregistrée en 2017.
 - Les résultats de clôture s'élèvent à 1 000 € en fonctionnement et 13 405 € en investissement
 - La construction de caveaux sur le terrain acquis par la commune en 2017 sera déterminée à la suite d'une étude en cours sur l'extension du cimetière.
- ✓ Le budget de la Caisse des Ecoles
 - Retracer les opérations de fonctionnement liées aux activités d'enseignement
 - Alimenté par la subvention communale à hauteur de 43 000 €, il a généré en 2017 un excédent de clôture de 2 087 €
 - Le niveau des inscriptions budgétaires 2018 sera stable.
- ✓ Le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 - Retracer les opérations de fonctionnement liées aux secours et à l'action sociale
 - Alimenté par la subvention communale à hauteur de 6 900 €, il a généré en 2017 un excédent de clôture de 5 500 €
 - Le niveau des inscriptions budgétaires 2018 sera stable.

DOB 2018 - Glossaire

DETR	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux
DGE	Dotations Globales d'Équipement
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DSR	Dotations de Solidarité Rurale
DSU	Dotations de Solidarité Urbaine
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
FRAT	Fonds Régional d'Aménagement du Territoire
DSIL	Dotations de Soutien à l'Investissement Local (FSI : Fonds de Soutien)
LFI	Loi de Finances Initiale
TA	Taxe d'Aménagement (perçue sur certaines autorisations d'urbanisme)

Thierry PAÏS : Quel est le taux de chômage sur la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ? Est-il supérieur à la moyenne nationale ?

Claude BLANC : Nous vérifierons et nous te communiquerons les données.

Thierry PAÏS : Il serait intéressant de connaître le niveau d'équipement des communes de la strate.

Claude BLANC : Je suis d'accord, mais il s'agit de statistiques, il faut effectivement être très prudent dans les comparaisons.

Thierry PAÏS : Ensuite, on dit que « Le principe de dégrèvement permet aux communes et à leur regroupement de conserver leur pouvoir de taux et de produit fiscal ». Cela se traduit comment ?

Claude BLANC : Les communes conservent leur faculté d'augmenter les taux mais l'Etat ne compensera que sur la situation au 01 janvier 2017.

Thierry PAÏS : On parle aussi de taxation des résidences secondaires.

Claude BLANC : Effectivement, un courrier à l'attention de Monsieur le Préfet est en préparation car les communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiery ne peuvent pas imposer les logements vacants ni majorer les taxes d'habitation sur les résidences secondaires mais par contre elles sont assujetties aux pénalités SRU.

Thierry PAÏS : Les charges de personnel sont très importantes (51 %), par rapport au budget et au service rendu (propreté de la voirie notamment au niveau du porche).

Claude BLANC : Le ratio est équivalent aux moyennes communales. La commune a en revanche été remerciée pour le service rendu pendant l'enneigement. Il y a certainement des failles mais de gros efforts sont faits.

Alain SASSO indique l'impossibilité d'avoir un rendez-vous avec un agent de la Régie des Eaux du Canal Belletrud concernant l'eau agricole.

Claude BLANC : Je vais me renseigner auprès de la Régie des Eaux du Canal Belletrud à ce sujet.

Marc ERETEO : Il y avait 447 demandeurs d'emplois fin 2017 soit 11,17 %.

Après avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2018 sur la base du rapport dressé par le maire et communiqué à l'ensemble des élus.

Départ d'Alain SASSO

AFFAIRES DIVERSES

Claude BLANC informe les conseillers du report du Carnaval des enfants au samedi 24 mars 2018 au lieu du samedi 17 mars 2018 et des différentes manifestations qui vont avoir lieu sur la commune.

Les questions diverses étant épuisées, la séance a été levée à 20 h 30.

Le jeudi 22 mars 2018,

Le Maire,
Claude BLANC

